

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 112

présenté par

M. Philippe Brun, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 14

Substituer au taux :

« 10 % »,

le taux :

« 20 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés propose d'être plus ambitieux sur la « verdisation » du budget, en passant d'une évolution du ratio de 10 % sur le quinquennat, à 20 %.

Pour le PLF 2022 les dépenses favorables à l'environnement ont été estimées à 32,5 Md€, les dépenses défavorables à l'environnement à 10,8 Md€ et les dépenses mixtes à 4,5 Md€.

Le ratio est donc de $10,8 / (32,5 + 4,5) = 0.2918$. Faire baisser ce ratio de 10 % implique de passer à 0.2627.

Cela signifie diminuer les dépenses défavorables à l'environnement d'à peine 1,1 milliard, ou augmenter les dépenses mixtes ou favorables de 4,1 milliards, ou un mix de ces deux mouvements.

Nous proposons une réduction plus ambitieuse, qui implique soit une baisse des dépenses défavorables de 2,1 milliards, soit une augmentation des dépenses mixtes ou favorables de 9,2 milliards.